Fonds de placement garanti BMO

BMO Assurance

Principales caractéristiques

	FPG 75/75 (75/75)	FPG 75/100 (75/100)	FPG 100/100 (100/100)
Date d'échéance	100 ans	100 ans	Choix du client : 15 à 25 ans
Prestation à l'échéance	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur de marché du contrat.	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur de marché du contrat.	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur de marché du contrat.
Capital garanti à l'échéance[1]	75 % des dépôts à la date d'échéance	75 % des dépôts à la date d'échéance	100 % des dépôts effectués au moins 15 ans avant la date d'échéance et 75 % des dépôts effectués moins de 15 ans avant cette date.
Réinitialisations du capital garanti à l'échéance	Aucune	Aucune	Mensuelles automatiques jusqu'à 10 ans avant la date d'échéance.
Prestation de décès	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur de marché du contrat.	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur de marché du contrat.	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur de marché du contrat.
Capital garanti au décès[1]	75 % des dépôts	100 % des dépôts effectués avant le 80e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 80e anniversaire. **75/100 Plus**[2] **:** 100 % des dépôts effectués avant le 85e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 85e anniversaire.	100 % des dépôts effectués avant le 80e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 80e anniversaire.
Réinitialisations de la garantie au décès	Aucune	**Caractéristique standard :** Tous les trois ans jusqu'à la dernière date d'anniversaire de la police inclusivement qui tombe avant le 80e anniversaire de naissance du rentier.	**Caractéristique optionnelle :** Tous les trois ans jusqu'à la dernière date d'anniversaire de la police inclusivement qui tombe avant le 80e anniversaire du rentier (l'option de réinitialisation de la garantie au décès doit être sélectionnée à l'émission de la police; des frais supplémentaires s'appliquent).
Règlement sous forme de rente[3]	Choisissez l'Option de règlement sous forme de rente pour répartir votre prestation au décès en une série de versements sous forme de rente.		
RFG[4]	Catégorie A : 1,86 % à 2,90 % Catégorie A Prestige : 1,86 % à 2,45 % Catégorie F : 0,87 % à 1,89 % Catégorie F Prestige : 0,76 % à 1,48 %	Catégorie A : 2,14 % à 3,30 % Catégorie A Prestige : 1,96 % à 3,00 % Catégorie F : 1,01 % à 2,21 %	Catégorie A : 2,56 % à 3,29 % Catégorie A Prestige : 2,16 % à 2,95 % Catégorie F : 1,42 % à 2,18 %
Catégorie Prestige[5]	La catégorie A Prestige est offerte avec les options Frais d'acquisition initiaux et Reprise de commission. La catégorie F Prestige est uniquement offerte avec l'option 75/75.		

[1] Le montant est réduit en proportion des retraits effectués.
[2] Offerte avec l'option Frais d'acquisition initiaux (FAI) assortie d'une commission sur les dépôts de 0 %, l'option de frais de vente de la catégorie F, quatre FPG Portefeuille FNB (Revenu fixe, Revenu, Conservateur, Équilibré) et le Fonds du marché monétaire.
[3] Dépôt maximum assujetti aux limites du produit.
[4] Selon les estimations ou les RFG réels au 31 décembre 2024; englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %) ainsi que les taxes applicables. À l'exclusion du Fonds du marché monétaire.
[5] Pour être admissible, votre client doit détenir des actifs d'au moins 250 000 $ dans un ou plusieurs contrats FPG BMO émis à son nom, Les dépôts admissibles passeront automatiquement de la catégorie A ou F à la catégorie Prestige du fonds correspondant. La catégorie Prestige n'est pas offerte avec le Fonds du marché monétaire.

Type de contrat	Âge maximal pour émettre une nouvelle police par option de garantie[6]			
	FPG 75/75	FPG 75/100	FPG 75/100 Plus	FPG 100/100
Non enregistré, CELI, FRR	90	<80[7]	<85[7]	85
RER, CRI, RERI, REIR	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt
FRV, FRRR, FRRI, FRVR	90	<80[7]	<85[7]	85

[6] Tous les âges en date du 31 décembre (sauf indication contraire).
[7] Âge à la date d'anniversaire.

Dépôts sous forme de paiement unique	Type de compte	Âge maximal pour effectuer un dépôt[8]		Âge maximal pour détenir un contrat[8]	Montant minimal des dépôts initiaux	Montant minimal des dépôts subséquents
		FPG 75/75 75/100	FPG 100/100			
	Non enregistré, CELI	90	85	100	500 $ par fonds ou DPA[9] de 50 $	100 $ par fonds ou DPA[9] de 50 $
	FRR, FRV[10], FRRI, FRRR, FRVR	90	85	100[10]	10 000 $	500 $ par fonds
	RER, CRI, RERI, REIR	71	71	100[11]	500 $ par fonds ou DPA de 50 $	100 $ par fonds ou DPA de 50 $
Retraits	• Minimum de 500 $ par fonds pour les retraits occasionnels et de 100 $ pour les retraits automatiques • Aucuns frais pour les retraits (sous réserve de frais de négociation à court terme ou de frais d'acquisition différés)					
Échanges	• Minimum de 500 $ par fonds (échanges gratuits illimités) • Les transferts entre différentes options de frais d'acquisition, options de garantie ou entre différents contrats sont traités comme un retrait et un dépôt et peuvent avoir une incidence sur les prestations garanties à l'échéance ou au décès; dans le cas d'un contrat non enregistré, une telle opération constitue une disposition imposable et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital					

[8] Toutes les dates sont en fait le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge indiqué.
[9] Les montants des DPA peuvent être maintenus ou augmentés tous les ans d'un pourcentage fixe ou d'un montant.
[10] Sauf si les lois provinciales ou fédérales relatives aux FRV vous obligent à transformer votre FRV en rente viagère à l'âge de 80 ans, l'âge maximal pour effectuer un dépôt est de 65 ans et l'âge maximal pour détenir le contrat est de 80 ans.
[11] Pour les contrats de RER, de CRI, de RERI ou de REIR, sous réserve de conversion en FRR ou en régime de revenu de retraite immobilisé à l'âge de 71 ans ou à l'âge maximal où il est permis de détenir un RER en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »).

Options de frais d'acquisition

Frais d'acquisition initiaux (FAI)	• Les frais d'acquisition initiaux sont négociés entre vous et le propriétaire de la police (0 à 5,0 %). Il n'y a aucuns frais de rachat sur les retraits. • Le capital garanti à l'échéance et le capital garanti au décès sont calculés selon le montant brut du dépôt (avant les frais d'acquisition initiaux).
Reprise de commission (RC)	Aucuns frais de rachat sur les retraits pour le client, mais : **Reprise de commission (2)** – il y a reprise de commission du conseiller (montant standard au prorata sur 24 mois) **Reprise de commission (5)** – il y a une reprise de commission du conseiller sur 5 ans, selon le tableau suivant : Année 1 – 100 % Année 2 – 80 % Année 3 – 60 % Année 4 – 40 % Année 5 – 20 % Année 6 et suivantes – 0 % Aucune reprise de commission du conseiller sur les retraits annuels au titre d'un FERR, jusqu'à concurrence de 10 % ou sur tout paiement de la prestation de décès.
Catégorie F	• La catégorie F est offerte avec toutes les options de garantie. • La catégorie F au nom du client est accessible au moyen de Fundserv seulement, Frais de conseiller maximaux de 1,25 %.

Commissions (brutes)

		Frais d'acquisition initiaux	Reprise de commission	
			Reprise de commission (2)	Reprise de commission (5)
Catégories A et A Prestige	**Dépôt**	0 à 5,0 % négociés avec le client	3,0 %	5,0 %
	Commission de suivi (versée mensuellement)	1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie A Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie A Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 1er mois 0 % marché monétaire	1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie A Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie A Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 25e mois 0 % marché monétaire	0,50 % catégorie A 0,50 % catégorie A Prestige (75/75 et 75/100) 0,35 % catégorie A Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 25e mois 0 % marché monétaire 1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie A Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie A Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 73e mois 0 % marché monétaire

Frais

Fonds	FPG 75/75 (75/75)				FPG 75/100 (75/100)		
	RFG				RFG		
	Catégorie A	Catégorie A Prestige	Catégorie F	Catégorie F Prestige	Catégorie A	Catégorie A Prestige	Catégorie F
Portefeuilles FNB							
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	2,28 %	2,10 %	1,15 %	1,05 %	2,47 %	2,26 %	1,36 %
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	2,01 %	1,91 %	0,89 %	0,79 %	2,16 %	2,01 %	1,04 %
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	2,20 %	2,05 %	1,03 %	1,00 %	2,43 %	2,20 %	1,32 %
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	2,31 %	2,11 %	1,21 %	1,11 %	2,60 %	2,33 %	1,48 %
FPG Portefeuille FNB croissance BMO	2,39 %	2,20 %	1,30 %	1,20 %	2,74 %	2,45 %	1,62 %
FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO	2,43 %	2,24 %	1,36 %	1,26 %	2,77 %	2,50 %	1,71 %
Prudence							
FPG FINB obligations totales BMO	1,86 %	1,86 %	0,87 %	0,76 %	2,14 %	1,96 %	1,01 %
Équilibre							
FPG de l'allocation de l'actif BMO	2,55 %	2,17 %	1,47 %	1,22 %	2,82 %	2,58 %	1,72 %
FPG FNB ESG Équilibré BMO	2,27 %	2,09 %	1,19 %	1,08 %	2,47 %	2,27 %	1,43 %
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	2,52 %	2,32 %	1,41 %	1,21 %	2,76 %	2,52 %	1,76 %
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	2,51 %	2,31 %	1,51 %	1,26 %	2,86 %	2,59 %	1,71 %
FPG mondial de revenu et de croissance BMO	2,59 %	2,35 %	1,46 %	1,27 %	2,93 %	2,71 %	1,82 %
FPG de revenu mensuel BMO	2,57 %	2,18 %	1,47 %	1,22 %	2,83 %	2,57 %	1,75 %
FPG de revenu mensuel élevé II BMO	2,62 %	2,27 %	1,68 %	1,37 %	3,11 %	2,80 %	2,00 %
FPG mondial équilibré durable BMO	2,49 %	2,30 %	1,53 %	1,42 %	2,88 %	2,59 %	1,66 %
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durabl BMO	2,43 %	2,28 %	1,52 %	1,27 %	2,88 %	2,72 %	1,79 %
FPG équilibré gestion tactique BMO	2,45 %	2,35 %	1,47 %	1,37 %	2,85 %	2,58 %	1,77 %
Croissance							
FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO	2,83 %	2,37 %	1,89 %	1,48 %	3,29 %	2,96 %	2,21 %
FPG de dividendes BMO	2,58 %	2,20 %	1,60 %	1,31 %	3,04 %	2,76 %	1,96 %
FPG mondial d'actions BMO[12]	2,78 %	2,33 %	1,84 %	1,42 %	3,24 %	2,92 %	2,15 %
FPG d'innovations mondiales BMO	2,62 %	2,27 %	1,67 %	1,37 %	2,90 %	2,78 %	1,97 %
FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO	2,44 %	2,23 %	1,44 %	1,36 %	2,93 %	2,64 %	1,85 %
FPG FNB d'actions internationales à faible volatilité BMO	2,60 %	2,38 %	1,54 %	1,47 %	3,00 %	2,71 %	1,91 %
FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO	2,42 %	2,22 %	1,44 %	1,34 %	2,89 %	2,60 %	1,80 %
FPG FINB actions du Nasdaq 100 BMO[12]	2,86 %	2,45 %	1,76 %	1,43 %	3,19 %	2,80 %	2,09 %
FPG FINB S&P 500 BMO[12]	2,53 %	2,31 %	1,48 %	1,16 %	2,98 %	2,66 %	1,89 %
FPG d'actions mondiales à perspectives durables BMO	2,90 %	2,32 %	1,87 %	1,46 %	3,30 %	3,00 %	2,17 %
Liquidités							
FPG du marché monétaire BMO	1,40 %	s.o.	0,85 %	s.o.	1,40 %	s.o.	0,82 %

Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %), ainsi que les taxes applicables.
[12] Le Fonds est entré en activité le 21 octobre 2024 et le RFG est une estimation (y compris les taxes applicables).

FPG 75/100 plus 75/100			
Fonds	RFG		
	Catégorie A	Catégorie A Prestige	Catégorie F
Portefeuilles FNB			
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	2,47 %	2,26 %	1,36 %
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	2,16 %	2,01 %	1,04 %
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	2,43 %	2,20 %	1,32 %
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	2,60 %	2,33 %	1,48 %
Prudence			
FPG FINB obligations totales BMO	2,14 %	1,96 %	1,01 %
Équilibre			
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	2,76 %	2,52 %	1,76 %
FPG de revenu mensuel BMO	2,83 %	2,57 %	1,75 %
Liquidités			
FPG du marché monétaire BMO	1,40 %	s.o.	0,82 %

FPG 100/100 100/100				
Fonds	RFG			
	Catégorie A	Catégorie A Prestige	Catégorie F	Frais d'ORCGD
Portefeuilles FNB				
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	2,89 %	2,48 %	1,75 %	0,20 %
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	3,03 %	2,64 %	1,86 %	0,20 %
Prudence				
FPG FINB obligations totales BMO	2,56 %	2,16 %	1,42 %	0,15 %
Équilibre				
FPG de l'allocation de l'actif BMO	3,20 %	2,82 %	2,13 %	0,20 %
FPG FNB ESG Équilibré BMO	2,93 %	2,47 %	1,87 %	0,20 %
FPG canadien de croissance équilibré BMO	3,10 %	2,72 %	2,01 %	0,20 %
FPG canadien stratégie de revenu BMO	3,03 %	2,64 %	1,95 %	0,15 %
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	3,29 %	2,87 %	2,09 %	0,20 %
FPG de revenu mensuel BMO	3,23 %	2,78 %	2,13 %	0,20 %
FPG nord-américain stratégie de revenu BMO	2,96 %	2,56 %	1,89 %	0,15 %
FPG mondial équilibré durable BMO	3,27 %	2,85 %	2,18 %	0,20 %
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	3,26 %	2,95 %	2,16 %	0,15 %
FPG américain de croissance équilibré BMO	3,08 %	2,69 %	1,96 %	0,20 %
Liquidités				
Marché monétaire	1,40 %	s.o.	0,84 %	0,00 %

Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %), ainsi que les taxes applicables.

Frais de l'option de réinitialisation du capital garanti au décès (FPG 100/100 seulement)

Si le client choisit l'option, des frais sont calculés quotidiennement pour chaque fonds et prélevés par retrait de parts tous les six mois[13] (30 juin et 31 décembre) jusqu'à l'âge de 80 ans. Taux des frais applicables à la valeur de marché du fonds.

[13] La perception des frais peut avoir lieu plus tôt, à la date de retrait ou d'échange de la totalité ou d'une partie de la valeur d'un fonds.

Documents à remplir, à soumettre et à remettre à vos clients. Vous les trouverez dans la Trousse virtuelle de l'investisseur des FPG BMO.

ÉTAPE 1 – Les formulaire de placement à remplir

- Contrats au nom du client – remplir le formulaire BMO FPG Proposition au nom du client, 592F [modèle]
- Contrats CELI au nom du client – remplir le formulaire Proposition CELI, 642F [modèle]
- Propositions prête-nom – remplir le formulaire BMO FPG Proposition prête-nom, 589F [modèle]
- Si une tierce partie participe au paiement (ou a accès à la valeur) du contrat ou que le contrat est signé par un avocat/notaire sur procuration, remplir le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tierce partie, 576F.
- Contrats au nom du client pour la catégorie F[14] – remplir le formulaire Séries de parts au nom du client des fonds de placement garanti, 957F

Particulier :

Comptes non enregistrés	Comptes enregistrés
Dépôts de 100 000 $ ou plus – répondre au Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables, 420F	Si les fonds sont immobilisés, remplir le bon avenant ou addenda, au besoin. Manitoba | CRI Ontario | FRV Nouveau-Brunswick | FRV | CRI

Société, fiducie ou société de personnes

- Statuts constitutifs, copie certifiée conforme d'une résolution de l'entreprise ou attestation de fonctions
- Vérification de l'identité et détermination de tierce partie, 576F
- Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités, RC519F
- Formulaire d'autorisation de cotisation d'une société à un REER/CELI de particulier ou de conjoint, 699F

Autres transactions

- **Autorisation de transfert :** remplir le formulaire Autorisation de transfert de placements enregistrés et non enregistrés, 857F ou Transfert direct d'un montant unique, T2151 pour le transfert d'un RPA ou d'un RPDB
- Autorisation limitée d'opération, 613F
- Dépôts, retraits, DPA/PRA et échanges/transferts – remplir le Formulaire d'opérations subséquentes, 611F
- Demande de prestation de décès, 614F
- Changement de bénéficiaire, de propriétaire ou de rentier – remplir le Formulaire de modification autre que financière, 612F. Aucune signature électronique n'est acceptée pour ces changements.
- Option de règlement sous forme de rente, 838F

[14] La catégorie F au nom du client est accessible par Fundserv seulement. Frais de conseiller maximaux de 1,25 %.

ÉTAPE 2 – Soumettre les documents et l'information sur les versements

Envoi des propositions dûment remplies à :

- Centre d'administration et de service FPG BMO, 250 Yonge Street, 9th floor, Toronto (Ontario) M5B 2L7
- *ou* par télécopieur au 1 855 747-5613
- *ou* par courriel à documents,bmolifegif@bmo.com (partenaires TLS approuvés seulement. Appelez les services administratifs de votre AGD pour en savoir davantage.)

Important : Les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMO Société d'assurance-vie.

- Nous n'acceptons que les chèques précodés.
- Pour les contrats enregistrés, le chèque doit être émis par le cotisant.

Débits préautorisés

- Soumettre l'entente de débit préautorisé (DPA) et un chèque précodé annulé.

ÉTAPE 3 – Matériel réglementaire des clients

Avant la souscription du contrat, vous devez remettre aux clients :

- Notice explicative et dispositions de la police, 602F
- Aperçu des fonds, 773F
- Une copie signée de la proposition dûment remplie

CONSEIL

Pensez au Questionnaire sur le profil de l'investisseur 615F pour déterminer la tolérance au risque de votre client.

Information importante

Les codes de fonds se trouvent aux pages 9 à 11 du présent document et dans le Portail sur le rendement des FPG BMO.

Consultez WealthLink pour faire le suivi des placements de vos clients et incitez-les à visiter WealthLink pour les investisseurs pour accéder à leurs propres comptes FPG BMO. Remettez-leur ce dépliant pour les informer du fonctionnement de WealthLink.

Code des fonds

	FPG 75/75				
	Catégorie A			Catégorie F	
Fonds	Frais d'acquisition initiaux	Reprise de commision (2)	Reprise de commision (5)	Prête-nom	Au nom du client[15]
Portefeuilles FNB					
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA2211	BLA2201	BLA2202	BLA2205	BLA2206
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA2011	BLA2001	BLA2002	BLA2005	BLA2006
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA2111	BLA2101	BLA2102	BLA2105	BLA2106
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA2311	BLA2301	BLA2302	BLA2305	BLA2306
FPG Portefeuille FNB croissance BMO	BLA2411	BLA2401	BLA2402	BLA2405	BLA2406
FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO	BLA2511	BLA2501	BLA2502	BLA2505	BLA2506
Prudence					
FPG FINB obligations totales BMO	BLA8211	BLA8201	BLA8202	BLA8205	BLA8206
Équilibre					
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA4011	BLA4001	BLA4002	BLA4005	BLA4006
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA4911	BLA4901	BLA4902	BLA4905	BLA4906
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA8411	BLA8401	BLA8402	BLA8405	BLA8406
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA4611	BLA4601	BLA4602	BLA4605	BLA4606
FPG mondial de revenu et de croissance BMO	BLA8311	BLA8301	BLA8302	BLA8305	BLA8306
FPG de revenu mensuel BMO	BLA2911	BLA2901	BLA2902	BLA2905	BLA2906
FPG de revenu mensuel élevé II BMO	BLA4211	BLA4201	BLA4202	BLA4205	BLA4206
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA4411	BLA4401	BLA4402	BLA4405	BLA4406
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5811	BLA5801	BLA5802	BLA5805	BLA5806
FPG équilibré gestion tactique BMO	BLA4311	BLA4301	BLA4302	BLA4305	BLA4306
Croissance					
FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO	BLA4711	BLA4701	BLA4702	BLA4705	BLA4706
FPG de dividendes BMO	BLA4111	BLA4101	BLA4102	BLA4105	BLA4106
FPG Fonds mondial d'actions BMO	BLA8111	BLA8101	BLA8102	BLA8105	BLA8106
FPG d'innovations mondiales BMO	BLA9111	BLA9101	BLA9102	BLA9105	BLA9106
FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO	BLA2711	BLA2701	BLA2702	BLA2705	BLA2706
FPG FNB d'actions internationales à faible volatilité BMO	BLA4511	BLA4501	BLA4502	BLA4505	BLA4506
FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO	BLA2611	BLA2601	BLA2602	BLA2605	BLA2606
FPG FNB actions du Nasdaq 100 BMO	BLA9511	BLA9501	BLA9502	BLA9505	BLA9506
FPG FNB S&P 500 BMO	BLA7011	BLA7001	BLA7002	BLA7005	BLA7006
FPG d'actions mondiales à perspectives durables BMO	BLA4811	BLA4801	BLA4802	BLA4805	BLA4806
Liquidités					
FPG du marché monétaire BMO	BLA2811	BLA2801	BLA2802	BLA2805	BLA2806

Code des fonds

Fonds	FPG 75/100				
	Catégorie A			Catégorie F	
	Frais d'acquisition initiaux	Reprise de commision (2)	Reprise de commision (5)	Prête-nom	Au nom du client[15]
Portefeuilles FNB					
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA1211	BLA1201	BLA1202	BLA1205	BLA1206
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA1011	BLA1001	BLA1002	BLA1005	BLA1006
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA1111	BLA1101	BLA1102	BLA1105	BLA1106
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA1311	BLA1301	BLA1302	BLA1305	BLA1306
FPG Portefeuille FNB croissance BMO	BLA1411	BLA1401	BLA1402	BLA1405	BLA1406
FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO	BLA1511	BLA1501	BLA1502	BLA1505	BLA1506
Prudence					
FPG FINB obligations totales BMO	BLA8711	BLA8701	BLA8702	BLA8705	BLA8706
Équilibre					
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA3011	BLA3001	BLA3002	BLA3005	BLA3006
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA3911	BLA3901	BLA3902	BLA3905	BLA3906
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA8911	BLA8901	BLA8902	BLA8905	BLA8906
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA3611	BLA3601	BLA3602	BLA3605	BLA3606
FPG mondial de revenu et de croissance BMO	BLA8811	BLA8801	BLA8802	BLA8805	BLA8806
FPG de revenu mensuel BMO	BLA1911	BLA1901	BLA1902	BLA1905	BLA1906
FPG de revenu mensuel élevé II BMO	BLA3211	BLA3201	BLA3202	BLA3205	BLA3206
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA3411	BLA3401	BLA3402	BLA3405	BLA3406
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5911	BLA5901	BLA5902	BLA5905	BLA5906
FPG équilibré gestion tactique BMO	BLA3311	BLA3301	BLA3302	BLA3305	BLA3306
Croissance					
FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO	BLA3711	BLA3701	BLA3702	BLA3705	BLA3706
FPG de dividendes BMO	BLA3111	BLA3101	BLA3102	BLA3105	BLA3106
FPG Fonds mondial d'actions BMO	BLA8611	BLA8601	BLA8602	BLA8605	BLA8606
FPG d'innovations mondiales BMO	BLA9211	BLA9201	BLA9202	BLA9205	BLA9206
FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO	BLA1711	BLA1701	BLA1702	BLA1705	BLA1706
FPG FNB d'actions internationales à faible volatilité BMO	BLA3511	BLA3501	BLA3502	BLA3505	BLA3506
FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO	BLA1611	BLA1601	BLA1602	BLA1605	BLA1606
FPG FNB actions du Nasdaq 100 BMO	BLA9311	BLA9301	BLA9302	BLA9305	BLA9306
FPG FNB S&P 500 BMO	BLA9411	BLA9401	BLA9402	BLA9405	BLA9406
FPG d'actions mondiales à perspectives durables BMO	BLA3811	BLA3801	BLA3802	BLA3805	BLA3806
Liquidités					
FPG du marché monétaire BMO	BLA1811	BLA1801	BLA1802	BLA1805	BLA1806

Code des fonds

	FPG 75/100 Plus				
	Catégorie A[16]			Catégorie F	
Fonds	Frais d'acquisition initiaux	Reprise de commision (2)	Reprise de commision (5)	Prête-nom	Au nom du client[15]
Portefeuilles FNB					
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA79211	s.o.	s.o.	BLA79205	BLA79206
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA79011	s.o.	s.o.	BLA79005	BLA79006
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA79111	s.o.	s.o.	BLA79105	BLA79106
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA79311	s.o.	s.o.	BLA79305	BLA79306
Prudence					
FPG FINB obligations totales BMO	BLA79611	s.o.	s.o.	BLA79605	BLA79606
Équilibre					
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA79711	s.o.	s.o.	BLA79705	BLA79706
FPG de revenu mensuel BMO	BLA79911	s.o.	s.o.	BLA79905	BLA79906
Liquidités					
FPG du marché monétaire BMO	BLA79411	s.o.	s.o.	BLA79405	BLA79406

	FPG 100/100				
	Catégorie A			Catégorie F	
Fonds	Frais d'acquisition initiaux	Reprise de commision (2)	Reprise de commision (5)	Prête-nom	Au nom du client[15]
Portefeuilles FNB					
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA5011	BLA5001	BLA5002	BLA5005	BLA5006
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA5111	BLA5101	BLA5102	BLA5105	BLA5106
Prudence					
FPG FINB obligations totales BMO	BLA7111	BLA7101	BLA7102	BLA7105	BLA7106
Équilibre					
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA5311	BLA5301	BLA5302	BLA5305	BLA5306
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA5611	BLA5601	BLA5602	BLA5605	BLA5606
FPG canadien de croissance équilibré BMO	BLA211	BLA201	BLA202	BLA205	BLA206
FPG canadien stratégie de revenu BMO	BLA411	BLA401	BLA402	BLA405	BLA406
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA5511	BLA5501	BLA5502	BLA5505	BLA5506
FPG de revenu mensuel BMO	BLA5211	BLA5201	BLA5202	BLA5205	BLA5206
FPG nord-américain stratégie de revenu BMO	BLA311	BLA301	BLA302	BLA305	BLA306
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA5411	BLA5401	BLA5402	BLA5405	BLA5406
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5711	BLA5701	BLA5702	BLA5705	BLA5706
FPG américain de croissance équilibré BMO	BLA111	BLA101	BLA102	BLA105	BLA106
Liquidités					
FPG du marché monétaire BMO	BLA511	BLA501	BLA502	BLA505	BLA506

[15] La catégorie F au nom du client n'est disponible que par Fundserv. Frais de conseiller maximaux de 1,25 %.
[16] Offerte avec l'option Frais d'acquisition initiaux (FAI) assortie d'une commission sur les dépôts de 0 % et l'option de frais de vente de la catégorie F. Les dépôts admissibles passeront automatiquement de la catégorie A ou F à la catégorie Prestige du fonds correspondant.

Contactez-nous

Pour en connaître davantage sur les produits de BMO Assurance, veuillez appeler votre AGD ou votre bureau régional des ventes de BMO Assurance, téléphoner au 1 855 639-3869 ou envoyer un courriel à ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com.

Région de l'Ontario	Région du Québec et de l'Atlantique	Région de l'Ouest
1 800-608-7303	1 866 217-0514	1 877 877-1272

bmoassurance.com/conseiller

BMO Assurance

À L'USAGE DES CONSEILLERS SEULEMENT. NE PAS DISTRIBUER AU PUBLIC.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

L'information que contient la présente publication se veut uniquement un résumé de nos produits ou services et certaines des valeurs projetées peuvent être établies à partir d'un ensemble d'hypothèses. Il se peut que les résultats réels varient et ne soient pas garantis. Veuillez consulter les dispositions de la police pour de plus amples renseignements sur les conditions, avantages, garanties, exclusions et restrictions. Seule régit la réelle police établie. La situation financière de chaque titulaire est unique, et celui-ci doit obtenir des conseils indépendants d'ordre fiscal, comptable, juridique et autres concernant la structure de son assurance, s'il le juge approprié pour sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie ne donne pas ce type de conseils au titulaire de la police ou au conseiller en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

25-0513_ACC

607F (2025/06/09)